

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 février 2021

PROTECTION DES MINEURS VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES - (N° 3878)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 91

présenté par
Mme Maud Petit

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de provoquer »

les mots :

« d'inciter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Le terme d'incitation caractérise plus explicitement le fait de pousser, par ses actes, le mineur à commettre l'acte en question.